

SERVICE GÉOLOGIQUE NATIONAL
B.P. 6009 - 45018 Orléans Cédex - Tél. : (38) 63.80.01

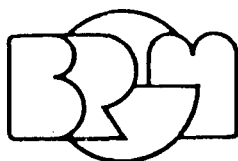


n° 6774

ENQUETE GEOLOGIQUE KEGLI'MENTAIKE

CONCERNANT L'EVACUATION DANS LE MILIEU
NATUREL DES EFFLUENTS DE LA MAISON DE
M. PRALONC, ALAIN A
SCHLIERBACH (HAUT-RHIN)

29 NOVEMBRE 1979



1. INTRODUCTION

1.1 Objet de l'enquête

A la demande de la D.D.A.S.S. du Haut-Rhin, Monsieur PRALONG Alain, 71 rue de Pfastatt 68200 MULHOUSE a chargé le Service Géologique Régional Alsace de la réalisation d'une enquête géologique à l'emplacement d'un terrain en cours de construction au lieu dit : Grummertsmatten, sur les parcelles 96/31 et 98/31 en section 3, à l'adresse : rue du Kaegy à Schlierbach (68).

Une visite des lieux a été effectuée par le géologue en compagnie de Mr. PRALONG, le 15 novembre 1979.

1.2 Situation et caractéristiques de l'installation

La maison ne peut être raccordée à la canalisation d'assainissement qui est située vers l'amont dans la rue du Kaegy. Il s'agit d'une résidence principale avec 3 chambres à coucher et habitée par 4 personnes.

Le groupe septique comporte une fosse de 1.250 l. Après transit dans les différentes installations il est prévu que les eaux usées et les eaux ménagères s'infiltreront dans le sous-sol.

2. CONDITIONS HYDROGÉOLOGIQUES LOCALES

2.1 Nature du sous-sol

Dans le secteur étudié, le sol et sous-sol, sous une mince couche de 0,20 à 0,30 m d'épaisseur, est constitué de limons locaux qui passent vers le bas, à des loess et lehms plus ou moins glissés. Cet ensemble, d'une épaisseur de 6 à 8 m, est faiblement perméable vers le haut et quasi imperméable vers le bas. Le niveau de la nappe se tient entre -1 m et -2 m.

2.2 Mode d'évacuation de l'effluent épuré et des eaux de pluies

Etant donné :

- la faible perméabilité du **sol** et du sous-sol,
- la position du toit de la nappe 2 une profondeur variant de 1 2 2 m suivant les saisons,

il conviendra d'évacuer l'effluent épuré par des tranchées filtrantes. Par ailleurs, il est conseillé d'évacuer les eaux de pluies dans une rigole en aval de la propriété.

Au cas où les tranchées filtrantes parallèles ne pourraient être réa list faute de place, elles devraient être remplacées par la double installation suivante :

- deux tranchées filtrantes superficielles de 40 m de longueur environ chacune,
- deux puits filtrants peu profonds et équipés de tranchées filtrantes rayonnantes.

2.3 Incidence sur les eaux souterraines

En aval, vers le Sud-Est de la maison, il n'existe ni source ni puits. Ceux-ci étaient nombreux dans le village, soit au Nord-Est et sont aujourd'hui inutilisés et **le** plus souvent abandonnés.

La commune est alimentée en eau par les forages AEP du Syndicat de Schlierbach qui exploitent la nappe des alluvions de la plaine du Rhin et sont situés 2 3 km et 3,8 km au Nord-Est et 2 l'Est.

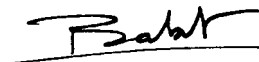
Etant donné la situation de ces ouvrages et leur éloignement, les eaux infiltrées ne présentent aucun risque à l'égard des eaux captées pour l'alimentation des collectivités.

3. CONCLUSIONS

Au vudes résultats de l'enquête réalisée :

- il apparaît que les rejets d'eaux traitées, dans le sous-sol n'auront aucune conséquence perceptible sur les eaux souterraines exploitées et exploitables.
- on peut admettre comme dispositif d'infiltration des eaux traitées, une **série** de tranchées parallèles et, au cas où la surface disponible serait insuffisante, seulement deux tranchées filtrantes et deux puits filtrants à tranchées filtrantes rayonnantes.

L'Hydrogéologue agréé
en matière d'hygiène publique



Y. BABOT